

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT AU QUÉBEC – PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023

MARC-ANDRÉ DOWD – PROTECTEUR DU CITOYEN								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Rencontre de travail – bureau de Montréal - Visite de l'établissement de détention de Montréal (instance sous compétence)	2023-04-16 au 2023-04-18	Montréal	355,84 \$	96,35 \$	285,66 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-05-01 au 2023-05-02	Montréal	177,43 \$	64,79 \$	142,83 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-05-24 au 2023-05-26	Montréal	111,35 \$	116,49 \$	285,66 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-07-11 au 2023-07-12	Montréal	267,45 \$	64,84 \$	142,83 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-07-17 au 2023-07-18	Montréal	27,13 \$	152,73 \$	165,27 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2022-08-09 au 2022-08-11	Montréal	42,00 \$	84,61 \$	358,34 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2022-09-05 au 2022-09-07	Montréal	267,82 \$	93,83 \$	344,55 \$			

NOTES : Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT AU QUÉBEC – PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023

CLAUDE DUSSAULT – VICE-PROTECTEUR								
JUSQU'AU 18 JUIN 2023 – VICE-PROTECTORAT – SERVICE AUX CITOYENS ET AUX USAGERS								
DEPUIS LE 19 JUIN 2023 – VICE-PROTECTORAT – INTÉGRITÉ PUBLIQUE, SERVICES AUX USAGERS ET MANDATS SPÉCIAUX								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-04-03 au 2023-04-05	Montréal	244,36 \$	129,69 \$	341,56 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-04-16 au 2023-04-18	Montréal	427,97 \$	97,86 \$	341,56 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-05-01 au 2023-05-03	Montréal	216,50 \$	129,69 \$	320,86 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-05-24 au 2023-05-26	Montréal	286,13 \$	142,78 \$	351,90 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-06-05 au 2023-06-07	Montréal	227,50 \$	129,69 \$	343,62 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-07-17 au 2023-07-18	Montréal	298,03 \$	64,85 \$	171,81 \$			
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2022-09-05 au 2023-09-07	Montréal	226,70 \$	116,34 \$	343,62 \$			

NOTES : Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT AU QUÉBEC – PROTECTEUR DU CITOYEN**PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023**

HÉLÈNE VALLIÈRES - VICE-PROTECTRICE								
VICE-PROTECTORAT - AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET PRÉVENTION (FIN DE MANDAT - 18 JUIN 2023)								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Rencontre de travail – bureau de Montréal	2023-04-23	Montréal	138,88 \$	58,17 \$				
Rencontre de travail – Cercle consultatif – Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (CERP)	2023-05-01 au 2023-05-02	Montréal	96,00 \$	64,84 \$	171,81 \$			

TANIA ROUSSEL - VICE-PROTECTRICE								
VICE-PROTECTORAT - SERVICE AUX CITOYENS (DÉBUT DE MANDAT - 19 JUIN 2023)								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Rencontre de travail – bureau de Québec	2023-07-05 au 2023-07-06	Québec	130,10 \$	201,31 \$	216,32 \$			
Rencontre de travail – bureau de Québec	2023-09-12 au 2023-09-14	Québec	245,68 \$	196,41 \$	432,64 \$			
Rencontre de travail – bureau de Québec	2023-09-20 au 2023-09-22	Québec	211,67 \$	192,76 \$	480,24 \$			

NOTES : Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC - PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2023

MARC-ANDRÉ DOWD – PROTECTEUR DU CITOYEN								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

CLAUDE DUSSAULT - VICE-PROTECTEUR <i>INTÉGRITÉ PUBLIQUE, SERVICES AUX USAGERS ET MANDATS SPÉCIAUX</i>								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

HÉLÈNE VALLIÈRES - VICE-PROTECTRICE <i>AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET PRÉVENTION (JUSQU'AU 18 JUIN 2023)</i>								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

TANIA ROUSSEL - VICE-PROTECTRICE <i>SERVICE AUX CITOYENS (DEPUIS LE 19 JUIN 2023)</i>								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

NOTES : Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.